



## Gagnez du temps précieux !

En tant qu'avocat, notaire ou huissier de justice, nous savons que votre temps est précieux. Aussi, **avoir accès à vos comptes ou effectuer des opérations bancaires en temps réel** représente pour vous un must.



## Des services en ligne pour une efficacité maximale

Si vous êtes déjà titulaire d'un compte rubriqué, vous réglez l'ouverture d'un compte rubriqué et d'un compte sous administration en seulement quelques clics\*.

Pour vos **comptes sous administration**, munissez-vous d'une copie électronique de l'ordonnance vous désignant et vous pourrez facilement demander l'ouverture de vos comptes sous administration. Tout cela se fait dans un environnement totalement sécurisé.

Le **service de simulation d'un décompte d'intérêts et de frais** vous permet de connaître à combien s'élèvera le décompte d'intérêts et de frais d'un compte rubriqué à une date située entre la date du jour et six mois après la date du jour.

Vous pouvez aussi clôturer facilement un compte rubriqué ou un compte sous administration en ligne.



## Vous avez encore des questions ou vous désirez plus d'infos ?

Prenez contact avec le **Privalis Services Desk**, notre centre d'appels exclusivement réservé aux professions juridiques. Une équipe de conseillers familiarisés avec les aspects financiers propres aux professions juridiques est à votre disposition.

Vous pouvez les joindre du lundi au vendredi, de 8 à 20 heures, au **02 464 63 02**. Ou par email à l'adresse **desk@privalis.be**.

Bien entendu, vous pouvez aussi vous adresser à votre **Business'Banker personnel** pour obtenir des conseils plus spécifiques.

\* L'ouverture et la clôture en ligne est accessible aux clients qui sont déjà titulaires en personne physique d'un des types de comptes mentionnés dans ce dépliant ou aux clients mandataires sur un compte rubriqué au nom de leur association ou de leur société. La clôture d'un compte nécessite d'avoir un pouvoir total sur le compte, que ce soit en tant que titulaire, en tant que mandataire ou en tant qu'intervenant (compte sous administration). La simulation de décompte est accessible à toutes les personnes qui ont un pouvoir comme titulaire ou mandataire, que ce pouvoir soit total, partiel ou de simple consultation.

ING Belgique S.A. • Banque/Prêteur • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA BE 0403.200.393 • BIC : BBRUBEBB • IBAN : BE45 3109 1560 2789. Courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le n° 12381A • www.ing.be • Éditeur responsable : Marie-Noëlle De Greef, Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles • © Editing Team & Graphic Studio • Marketing ING Belgium • Z90002F • 11/17.

Gérez vos comptes rubriqués et vos comptes sous administration facilement et en toute sécurité.

[ing.be/privalisservices](https://ing.be/privalisservices)

## Quelles opérations pouvez-vous effectuer en ligne ?

Les opérations suivantes peuvent être effectuées en Business'Bank Privalis.

	Personne physique	Personne morale
<b>Ouverture en ligne d'un compte rubriqué, d'un compte faillite, d'un compte sous administration ou d'un compte d'affaire</b>	Le titulaire du compte	Le représentant légal ou un agent d'ouverture de compte
<b>Demande d'ouverture d'un compte sous administration</b>	L'administrateur provisoire ou une autre personne disposant d'un abonnement Business'Bank Privalis travaillant pour compte de l'administrateur provisoire	
<b>Simulation d'un décompte d'intérêts</b>	Le titulaire ou une personne disposant d'un pouvoir sur le compte à clôturer	Le représentant légal ou une personne disposant d'un pouvoir complet sur le compte.
<b>Clôture en ligne d'un compte rubriqué ou d'un compte sous administration</b>	Personne disposant d'un pouvoir complet sur le compte à clôturer	Le représentant légal ou une personne disposant d'un pouvoir complet sur le compte à clôturer

### Comment ça fonctionne ?

Les menus sont un peu différents si vous travaillez en personne physique ou par l'entremise d'une société.

### Pour les personnes physiques

#### Menu

<b>Ouverture d'un compte rubriqué en ligne</b>	Gérer le quotidien > mes comptes à vue > gérer > comptes Privalis > <b>ouverture d'un compte rubriqué</b>
<b>Demande d'une ouverture d'un compte sous administration</b>	Gérer le quotidien > mes comptes à vue > gérer > comptes Privalis > <b>ouvrir un compte sous administration</b>
<b>Simulation d'un décompte d'intérêts</b>	Gérer le quotidien > mes comptes à vue > gérer > comptes Privalis > <b>faire une simulation d'intérêts</b>
<b>Clôture en ligne d'un compte rubriqué ou d'un compte sous administration</b>	Gérer le quotidien > mes comptes à vue > gérer > comptes Privalis > <b>fermer un compte rubriqué</b>

### Pour les personnes morales

#### Menu

<b>Ouverture d'un compte rubriqué en ligne</b>	Gérer le quotidien > mes comptes à vue > gérer > comptes des personnes morales > <b>ouvrir un nouveau compte professionnel</b>
<b>Simulation d'un décompte d'intérêts</b>	Gérer le quotidien > mes comptes à vue > gérer > comptes Privalis > <b>faire une simulation d'intérêts</b>
<b>Clôture en ligne d'un compte rubriqué ou d'un compte sous administration</b>	Gérer le quotidien > mes comptes à vue > gérer > comptes Privalis > <b>fermer un compte rubriqué</b>

L'opération peut être effectuée par le représentant légal de la société ou un agent d'ouverture de compte délégué par le représentant légal.